

Crimes contre la personne

par Denis Laroche

Les statistiques annuelles de la criminalité signalée aux services policiers constituent l'indicateur le plus souvent utilisé pour évaluer l'ampleur des atteintes à la sécurité des personnes. Le présent chapitre fait état des principales tendances de l'évolution de la criminalité et des crimes contre la personne, des homicides familiaux et de la violence conjugale au Québec au cours des deux dernières décennies.

Les données présentées proviennent principalement de la *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) à laquelle participent la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec, les corps de police municipaux et les services de police dans les réserves amérindiennes.

La DUC agrégée permet de recueillir, depuis 1962, des données sur la nature des infractions criminelles, les infractions solutionnées ou classées, le sexe des auteurs présumés de ces infractions et leur classification comme adultes ou jeunes contrevenants.

La DUC basée sur l'affaire (ou DUC 2) vise à recueillir davantage d'information sur les infractions criminelles. Ce nouveau protocole de collecte de renseignements sur les infractions criminelles est implanté graduellement au Québec à compter de 1989 (Simon, 2000 : 1; Thomassin, 2000 : 8). Depuis l'année 2000, le ministère de la Sécurité publique du Québec dresse le bilan statistique annuel de la criminalité au Québec à l'aide des données plus détaillées recueillies au moyen de la DUC basée sur l'affaire. De plus, les données sur les infractions de violence conjugale au Québec depuis 1997 proviennent également de la DUC 2.

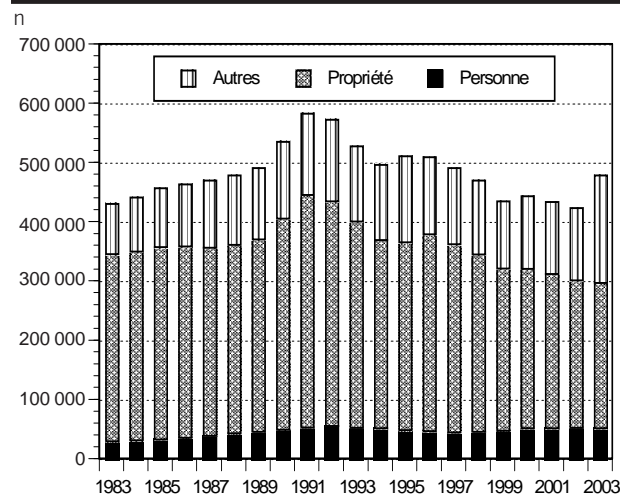
La mise en œuvre de la DUC 2 progresse moins rapidement ailleurs au Canada qu'au Québec. La comparaison des statistiques de la criminalité avec le reste du Canada et la détermination des tendances générales de la criminalité avant l'année 2000 nécessitent donc de continuer à recourir aux données de la DUC agrégée.

Infractions au Code criminel

Les infractions au Code criminel canadien (excluant les infractions liées à la circulation) regroupent trois grandes catégories de délits : les crimes contre la personne (homicides, tentatives de meurtre, voies de fait et agressions sexuelles, vols qualifiés), les crimes contre la propriété (introduction par effraction, vol, fraude) et les autres crimes (méfait, troubler la paix, violation des conditions de la liberté sous caution, maison de jeu ou de pari, possession d'armes offensives, proxénétisme, etc.).

Nombre des infractions

Figure 10.1
Nombre des diverses catégories d'infractions criminelles, Québec, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada* (85-205), publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Au cours de la période 1983-2003, le nombre des infractions au Code criminel (excluant les infractions liées à la circulation) atteint en 1991 un sommet de 583 639 au Québec (figure 10.1). De 1995 à 2002, exception faite de l'année 2000, le nombre d'infractions enregistre une série de baisses consécutives, passant de 511 583 à 424 732. En 2003, à la suite d'une hausse importante des infractions de contrefaçon de monnaie, le total des infractions criminelles fait un bond à 479 688.
- En 2003, les crimes contre la personne comptent pour 11,1 % du total des infractions au Code criminel enregistrées au Québec, comparativement à 51,0 % dans le cas des crimes contre la propriété et à 37,8 % dans celui des autres crimes. En 2002, la part de cette dernière catégorie se situe à 28,8 %; la forte hausse des cas de contrefaçon explique en très grande partie cette augmentation.

Tableau 10.1

Moyenne annuelle des infractions réelles relatives à certaines catégories d'infractions au Code criminel, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1983-2003

Année	Crimes contre la personne	Crimes contre la propriété	Autres crimes	Total Code criminel (sans les infractions liées à la circulation)
				n
Moyenne 1983-1987	34 705	319 934	98 642	453 281
Moyenne 1988-1992	50 491	354 078	128 583	533 153
Moyenne 1993-1997	50 161	326 439	131 361	507 961
Moyenne 1998-2003	51 550	265 856	131 031	448 436

Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada* (85-205), publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

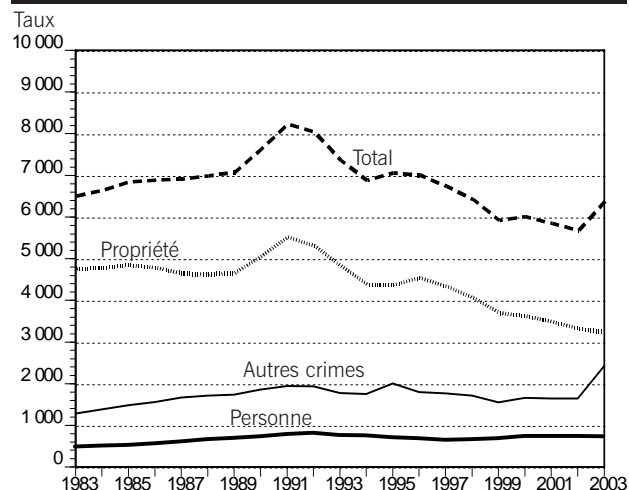
• Crimes contre la personne

- Le nombre des infractions au Code criminel enregistrées en 2003 est de 17,8 % inférieur au sommet atteint en 1991. Cependant, la tendance à la baisse au cours de la dernière décennie ne se manifeste pas de manière uniforme dans les diverses catégories d'infractions criminelles. Ainsi, en 2003, le nombre de crimes contre la personne est d'à peine 6,0 % inférieur au sommet atteint en 1992 dans cette catégorie.
- Ce sont les crimes contre la propriété qui enregistrent la diminution la plus marquée depuis le sommet observé en 1991, soit une baisse de 37,6 %. Pour leur part, en affichant une augmentation de 48,6 % en une seule année, les autres crimes dépassent pour la première fois le sommet antérieur atteint en 1995, et ce, par plus de 25,3 %. Les moyennes annuelles sur cinq ans du nombre des infractions au cours de la période 1983-2003 reflètent ces évolutions (tableau 10.1).

Taux des infractions pour 100 000 habitants

Figure 10.2

Taux de diverses catégories d'infractions criminelles pour 100 000 habitants, Québec, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Le taux des infractions au Code criminel atteint un sommet de 8 261 pour 100 000 habitants en 1991. Depuis, la plupart des années, sauf 1995, 1996 et 2000, donnent lieu à une réduction de ce taux, de sorte qu'il est ramené à 5 706 en 2002, soit une diminution de 30,9 % au cours de cette période de 11 ans (figure 10.2). En 2003, cependant, le taux enregistre une hausse substantielle de 12,3 %, consécutive à l'augmentation de 326 % du taux relatif à la contrefaçon de monnaie.
- Dans le cas des crimes contre la personne, les taux augmentent chaque année entre 1983 et 1992, et ils atteignent un sommet de 799 pour 100 000 habitants au Québec. Ce sommet est suivi de cinq années consécutives de baisse, qui ramènent le taux à 632 en 1997. À compter de 1998, on observe une séquence de trois années de hausse des taux. Enfin, au cours des quatre dernières années, le taux demeure relativement stable, adoptant des valeurs voisines de 720 pour 100 000 habitants.
- Depuis le sommet de 5 551 pour 100 000 habitants enregistré en 1991, les taux des crimes contre la propriété enregistrent une régression ininterrompue, à l'exception d'un sursaut ponctuel en 1996. Le taux se situe à 3 269 pour 100 000 habitants en 2003, ce qui représente une diminution de 41,1 % depuis le sommet de 1991.
- Le taux des autres crimes est marqué par une baisse de 18,2 % de 1995 à 2002, passant d'un sommet de 2 007 à 1 642 pour 100 000 habitants en 2002. Cependant, par suite de la hausse spectaculaire des infractions de contrefaçon de monnaie en 2003, le taux des autres crimes effectue un bond de 48 %, passant à 2 425 pour 100 000 habitants.
- Au total, pour ce qui concerne l'ensemble de la période 1983-2003, le taux des infractions au Code criminel au Québec est inférieur d'environ 2 % à celui qu'on observe en 1983, après une baisse de 31,7 % du taux des crimes contre la propriété au cours de cette période. Pour sa part, le taux des crimes contre la personne augmente de 53,3 % dans le même laps de temps; enfin, le taux des autres crimes progresse de 88,5 %.

Infractions au Code criminel au Québec, en Ontario et au Canada

Figure 10.3
Taux du total des infractions au Code criminel pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003

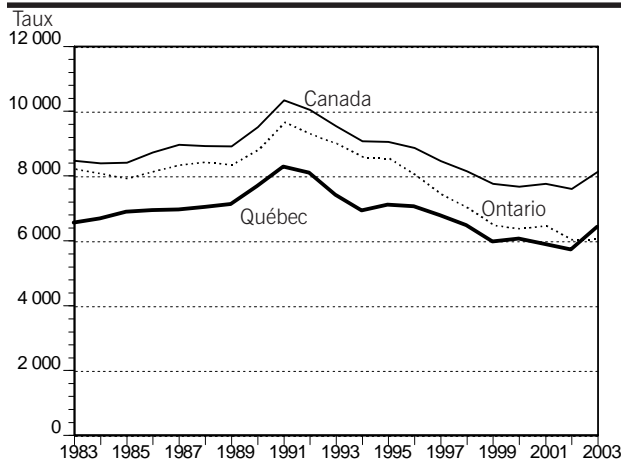


Figure 10.4
Taux du total des crimes contre la personne pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003

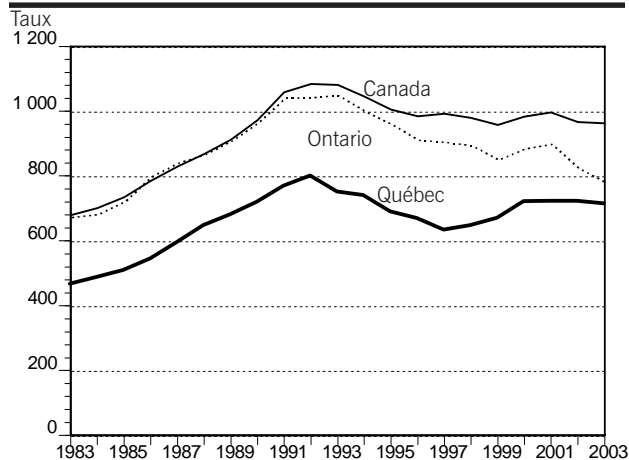


Figure 10.5
Taux des crimes contre la propriété pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003

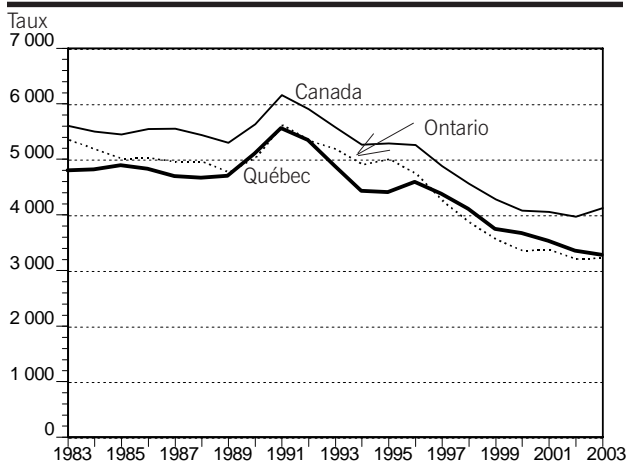
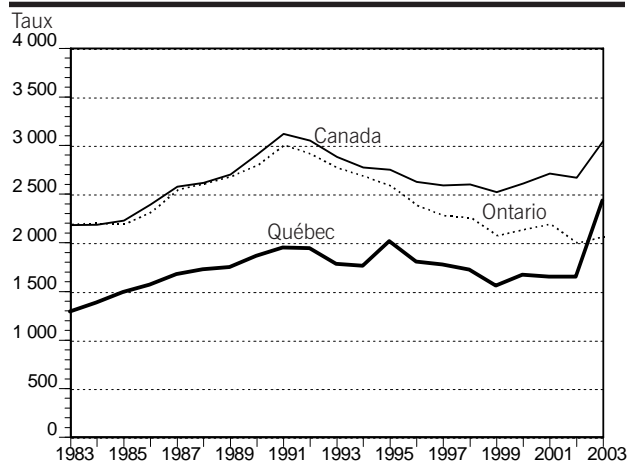


Figure 10.6
Taux des autres crimes pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada* (85-205), publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

Crimes contre la personne

- Pour ce qui est de l'ensemble de la période 1983-2003, le taux des infractions au Code criminel demeure inférieur au Québec aux taux observés en Ontario et dans l'ensemble du Canada (figure 10.3). Les tendances à la hausse et à la baisse de ce taux suivent une évolution à peu près parallèle à celles qu'on observe dans l'ensemble du Canada.
- Par ailleurs, la dernière décennie se traduit par un rétrécissement de l'écart entre le taux québécois et le taux ontarien, marqué par une baisse tendancielle de ce dernier qui le rapproche progressivement du taux québécois.
- Les mêmes observations s'appliquent aux taux des crimes contre la personne ou les autres crimes dans l'ensemble du Canada et de l'Ontario (figures 10.4 et 10.6).
- Dans le cas des crimes contre la propriété, l'évolution des taux au Québec demeure à peu près parallèle à celle de l'ensemble du Canada, même si l'écart entre les taux a toutefois tendance à se rétrécir au cours des années 1990. On peut également constater que les taux enregistrés en Ontario deviennent inférieurs à ceux qu'on observe au Québec à compter de 1996 (figure 10.5).

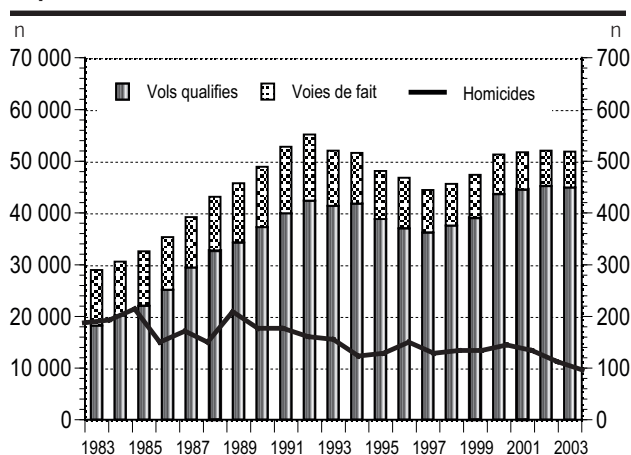
Crimes contre la personne

Les crimes contre la personne comprennent, en vertu de la *Déclaration uniforme de la criminalité* agrégée, les infractions suivantes au Code criminel canadien : les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait – dont les agressions sexuelles –, les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements de personnes de moins de 14 ans ou les enlèvements de personnes de moins de 16 ans et les vols qualifiés.

Nombre des infractions

Figure 10.7

Nombre des diverses catégories des crimes contre la personne, Québec, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Au cours de la période 1983-2003, le nombre des crimes contre la personne au Québec atteint un sommet en 1992, au terme de neuf années consécutives d'augmentation, soit un total de 56 766 (figure 10.7). Au cours des cinq années suivantes, le nombre de ces infractions enregistre des diminutions consécutives et revient à 45 964 en 1997. Les cinq années suivantes voient le nombre des infractions augmenter progressivement, jusqu'à 53 625 en 2002. Malgré tout, on peut considérer que, depuis 2001, le nombre des crimes contre la personne est demeuré à peu stable, soit entre 53 309 et 53 625.
- Les moyennes annuelles sur cinq ans des crimes contre la personne (tableau 10.2) masquent en bonne partie ces évolutions et elles laissent voir assez peu de changements d'une période à l'autre au cours des 15 dernières années.
- Les tendances pour les vols qualifiés et les homicides diffèrent de celles qu'on observe pour l'ensemble des crimes contre la personne et elles se caractérisent par une évolution à la baisse au cours de la dernière décennie. Depuis le sommet de 12 850 infractions enregistrées en 1991, le nombre des vols qualifiés ne cesse de diminuer et il se situe à 6 887 en 2002, soit une baisse de plus de 46 %. L'année 2003 a vu une légère remontée du nombre de vols qualifiés qui atteignent 6 952.

Tableau 10.2

Moyenne annuelle des infractions réelles relatives à certaines catégories des crimes contre la personne, selon la *Déclaration uniforme de la criminalité*, Québec, 1983-2003

Année	Catégorie d'infraction			
	Voies de fait	Vols qualifiés	Homicides	Total des crimes contre la personne ¹
	n			
Moyenne 1983-1987	23 023	10 315	187	34 705
Moyenne 1988-1992	37 319	11 829	179	50 491
Moyenne 1993-1997	39 056	9 561	141	50 161
Moyenne 1998-2003	42 500	7 496	130	51 550

1. En plus des voies de fait, des vols qualifiés et des homicides, le total des crimes contre la personne comprend les groupes d'infractions suivants : les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements et les tentatives de meurtre.

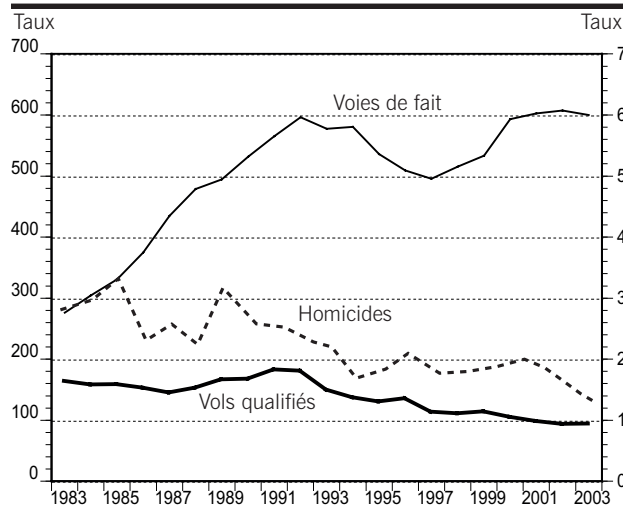
Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Pour sa part, le nombre d'homicides, c'est-à-dire 100 cas recensés en 2003, descend, au terme d'une baisse en dents de scie, à un niveau de 54 % inférieur au sommet de 219 homicides enregistrés en 1985. En fait, le nombre des homicides enregistrés en 2003 est le plus faible depuis 1967, au Québec.
- Les voies de fait sont à la source de la reprise à la hausse des crimes contre la personne au cours des dernières années. Après une croissance ininterrompue de ces crimes de 1983 à 1992, les cinq années suivantes sont caractérisées par une faible tendance à la baisse. De 1998 à 2002, il y a cinq années de hausse consécutive du nombre des voies de fait qui atteint 45 192 en 2002, soit un nouveau sommet au cours de la période 1983-2003; en 2003, ce nombre recule légèrement, jusqu'à 44 911. Au cours de la période 1983-2003, la part des voies de fait dans l'ensemble des crimes contre la personne passe de 59 % à 84 %.

Taux des crimes contre la personne pour 100 000 habitants

Figure 10.8

Taux des crimes contre la personne pour 100 000 habitants, Québec, 1983-2003



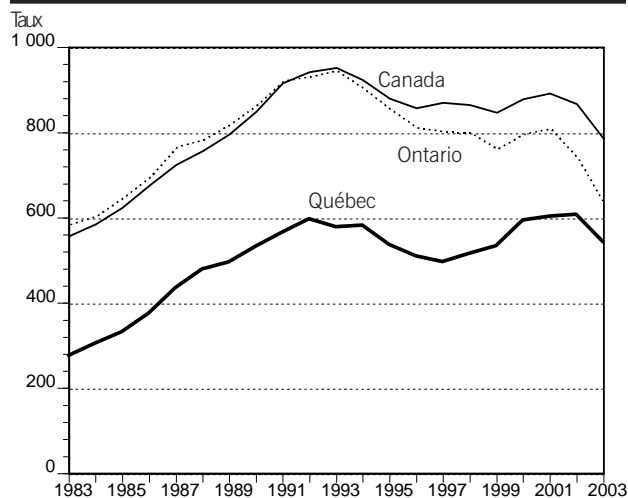
Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Les taux des catégories d'infractions contre la personne illustrent cette évolution divergente des voies de fait, d'une part, et des homicides et des vols qualifiés, d'autre part (figure 10.8). Les taux des homicides et des vols qualifiés enregistrent des baisses substantielles au cours de la dernière décennie. En 2003, le taux des homicides est de 1,3 pour 100 000 habitants, comparativement à un taux de 3,3 atteint en 1985, soit une réduction de 59 % en 18 ans, et dont la plus grande part survient au cours de la dernière décennie. De même, le taux des vols qualifiés se situe à 93 pour 100 000 habitants en 2003, tandis qu'en 1991, ce taux parvient à un sommet de 182 pour 100 000 habitants; il s'agit d'une réduction de 49 % en 12 ans.
- Cependant, le taux des voies de fait connaît une forte hausse de 1983 à 1992, passant de 276 à 596 pour 100 000 habitants. De 1994 à 1997, le taux enregistre trois baisses annuelles consécutives, suivies, après 1997, de cinq hausses qui font grimper ce taux à 607 pour 100 000 habitants en 2002, soit le plus élevé au cours de la période. En 2003, ce taux enregistre une légère régression à 600 pour 100 000. De 1983 à 2003, le taux des voies de fait connaît une augmentation de 117 %.

Crimes contre la personne au Québec, en Ontario et au Canada

Figure 10.9

Taux des voies de fait pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003

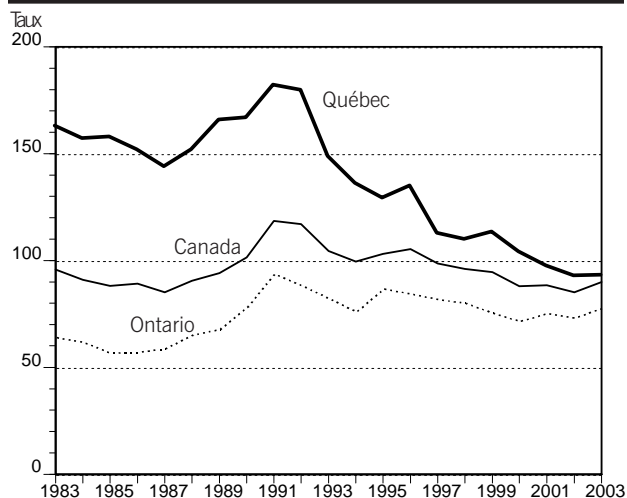


Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Les taux québécois des voies de fait sont demeurés inférieurs à ceux qu'on observe au Canada et en Ontario tout au long de la période 1983-2003 (figure 10.9). L'évolution à la hausse suit un parcours à peu près parallèle à celui du Canada et de l'Ontario, marquée cependant par une tendance à une légère réduction de l'écart entre les taux. Ainsi, en 1983, le taux québécois des voies de fait est de 53 % inférieur à celui de l'Ontario et de 50 % inférieur à celui du Canada. En 2003, le taux québécois est de 15 % inférieur à celui de l'Ontario et de 31 % inférieur à celui du Canada.

Figure 10.10

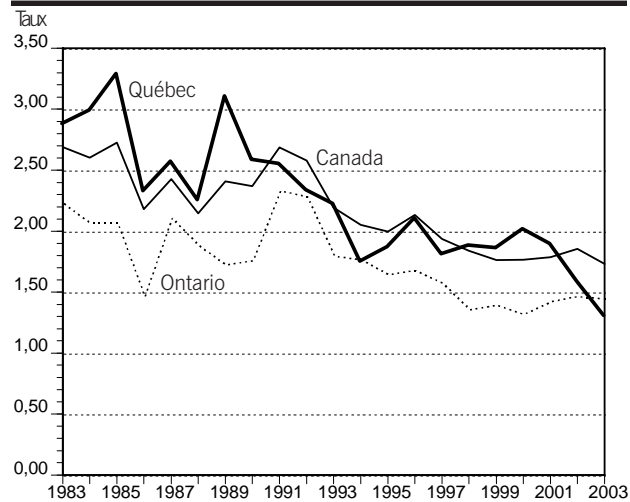
Taux des vols qualifiés pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Dans le cas des vols qualifiés, le taux québécois est, en 1983, de 70 % plus élevé que celui du Canada et de 153 % plus élevé que celui de l'Ontario (figure 10.10). À compter de 1992, le taux québécois amorce une tendance à la baisse suivant une évolution en dents de scie. Cette évolution a pour effet d'amener une réduction marquée de l'écart entre le taux du Québec qui se rapproche de celui du Canada (le taux du Québec demeure plus élevé de 3 %) et, dans une moindre mesure, de celui de l'Ontario (le taux du Québec est plus élevé de 19 %).

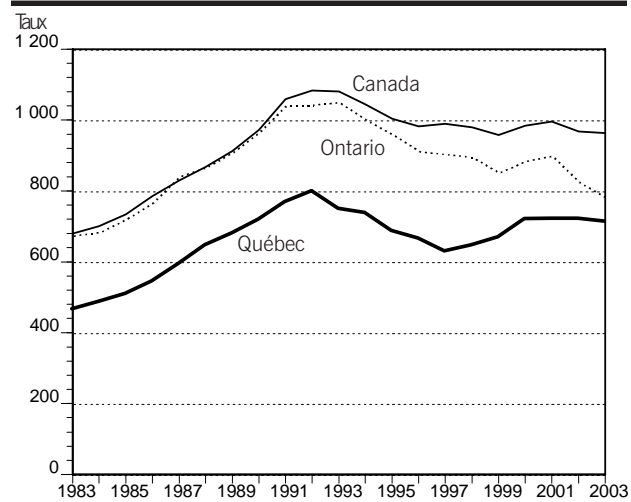
Figure 10.11
Taux des homicides pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- De même, en ce qui a trait aux homicides, le taux québécois est, en 1983, de 7 % plus élevé que celui du Canada et de 29 % plus élevé que celui de l'Ontario (figure 10.11). Depuis, malgré une évolution en dents de scie, le taux des homicides diminue davantage au Québec qu'en Ontario ou que dans l'ensemble du Canada, si bien qu'en 2003, le taux québécois est de 25 % inférieur à celui du Canada et de 10 % plus bas que celui de l'Ontario.

Figure 10.12
Taux des crimes contre la personne pour 100 000 habitants, Québec, Ontario et Canada, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- En ce qui concerne toute la période 1983-2003, le taux des crimes contre la personne au Québec demeure inférieur aux taux observés en Ontario et dans l'ensemble du Canada (figure 10.12). Les tendances à la hausse et à la baisse du taux québécois affichent une courbe à peu près parallèle à celle de l'ensemble du Canada. Par ailleurs, la dernière décennie connaît un rétrécissement de l'écart entre le taux québécois et le taux ontarien, qui se rapproche progressivement du taux québécois des crimes contre la personne.

Voies de fait

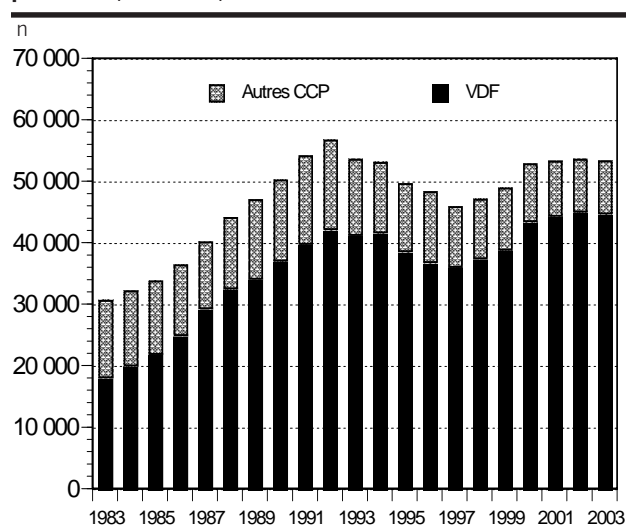
La catégorie des voies de fait regroupe les voies de fait proprement dites, qui constituent, en 2003, environ 83,8 % du total, de même que les agressions sexuelles, qui en représentent près de 9,6 %, et, enfin, les « autres voies de fait » désignent un groupe d'infractions particulières, telles que les voies de fait contre un officier de police, un agent de la paix ou un fonctionnaire public, l'infliction illégale de lésions corporelles ou la décharge intentionnelle d'une arme à feu, et une catégorie résiduelle de certaines autres voies de fait. Ce troisième groupe d'infractions correspond à 6,5 % du total des voies de fait.

Parmi la catégorie des voies de fait proprement dites, le Code criminel canadien permet de distinguer trois types d'infractions : les voies de fait simple (niveau I); les voies de fait avec une arme ou infligeant des lésions corporelles (niveau II); et les voies de fait graves mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III). La catégorie des agressions sexuelles fait l'objet d'une classification similaire dans le Code criminel, si ce n'est que ces dernières sont assujetties à des pénalités plus sévères : agressions sexuelles (niveau I); agressions sexuelles armées ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et agressions sexuelles graves mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III).

Voies de fait

Figure 10.13

Voies de fait dans le total des crimes contre la personne, Québec, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Les voies de fait (VDF) constituent un crime fréquent. En 2003, les infractions regroupées sous ce vocable comptent pour 84 % des crimes contre la personne (CCP) au Québec, comparativement à 59 % en 1983 (figure 10.13).
- Au cours de la période 1983-2003, le nombre de voies de fait passe de 18 235, en 1983, à un sommet de 45 192, atteint en 2002, soit une augmentation de 148 %; pour leur part, les taux passent de 276 pour 100 000 habitants en 1983 à 607 pour 100 000 habitants en 2002, soit une augmentation de 120 %. L'année 2003 donne lieu à une légère diminution du nombre des voies de fait, jusqu'à 44 911, ainsi que de leur taux, qui s'établit à 599 pour 100 000 habitants. Les moyennes annuelles sur cinq ans (tableau 10.3) reflètent cette augmentation quasi ininterrompue des voies de fait au cours de la période 1983-2003.

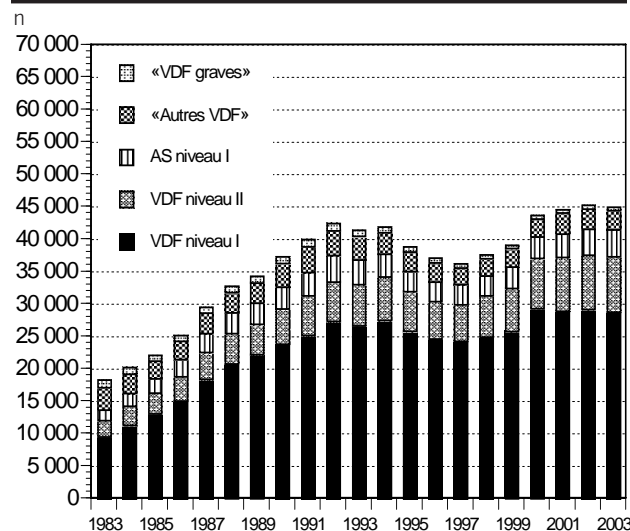
Tableau 10.3

Moyenne annuelle des voies de faits, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-2003

Année	Agressions sexuelles			Voies de fait			Autres voies de fait	Total des voies de fait
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III		
	n							
Moyenne 1983-1987	2 287	200	151	13 489	3 345	550	3 002	23 023
Moyenne 1988-1992	3 514	184	125	23 913	5 390	657	3 535	37 319
Moyenne 1993-1997	3 308	136	109	25 803	6 140	479	3 081	39 056
Moyenne 1998-2003	3 572	84	64	27 853	7 666	328	2 934	42 500

Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

Figure 10.14
Voies de fait de niveau I et de niveau II, agressions sexuelles de niveau I et « VDF graves », Québec, 1983-2003



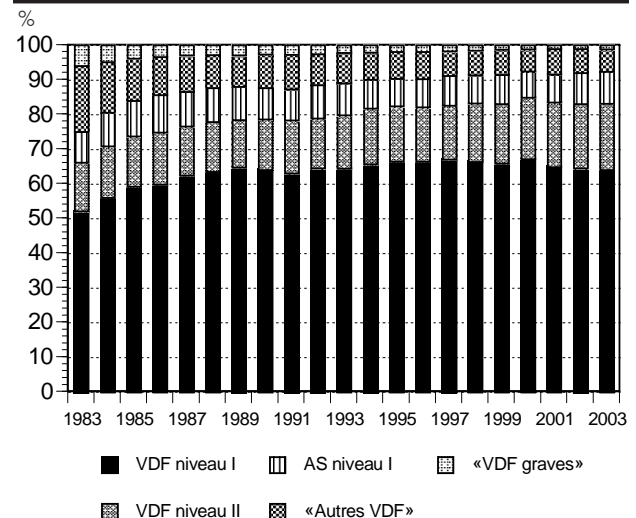
Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

- Par ailleurs, les infractions rassemblées sous la catégorie « agressions sexuelles » occupent, au cours de la période 1983-2003, une part à peu près stable, soit de 6,5 % à 8,5 % des crimes contre la personne. En 2003, cette proportion se situe à 8 %, comparativement à 6 % en 1983.
- De 1983 à 2003, le nombre de voies de fait de niveau I et de niveau II connaît une augmentation de 203 % et de 233 % respectivement (figure 10.14), tandis que celui des voies de fait de niveau III diminue de 54 %. Les agressions sexuelles de niveau I augmentent de 158 %, pendant que le nombre des agressions sexuelles de niveau II et de niveau III régresse de 59 % et de 55 % respectivement.
- Les voies de fait simples ou voies de fait de niveau I constituent l'infraction la plus fréquente contre les personnes. En 2003, les voies de fait de niveau I représentent 64 % du total des voies de fait, comparativement à 52 % en 1983 (figure 10.15). Par ailleurs, les voies de fait de niveau II passent de 14 % du total des voies de fait en 1983 à 19 % en 2002.

Agressions sexuelles

- Les agressions sexuelles sont incluses dans la catégorie plus large des voies de fait. Parmi les agressions sexuelles, celles de niveau I sont les plus nombreuses. En 2003, les infractions de niveau I comptent pour un peu plus de 96 % du total des infractions

Figure 10.15
Voies de fait de niveau I et de niveau II, agressions sexuelles de niveau I et « VDF graves » en proportion du total des voies de fait, Québec, 1983-2003



Source : Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada (85-205)*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique.

sexuelles. Par ailleurs, elles représentent 9 % du total des voies de fait en 2003, soit la même proportion qu'en 1983 (figure 10.15). Notons que cette proportion suit une évolution en dents de scie au cours des années, variant entre 8 % et 11 % au cours de la période 1983-2003.

Autres voies de fait

- Les « autres voies de fait » voient leur nombre rester à peu près stable au cours de la période 1983-2003 (figure 10.14); cependant, leur proportion dans l'ensemble des voies de fait diminue tout au long de cette période, passant de 19,1 % en 1983 à 6,5 % en 2003 (figure 10.15).

Ensemble des voies de fait plus graves

- Enfin, la catégorie des « voies de fait graves », exposée dans les figures 10.14 et 10.15, regroupe les agressions sexuelles armées ou infligeant des lésions corporelles (niveau II), les agressions sexuelles graves et les voies de fait graves mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III). Ces délits plus graves affichent une diminution sensible du nombre d'infractions au cours de la dernière décennie, soit de 1 018 en 1992 à 473 en 2003 (figure 10.14). L'agrégat des « voies de fait graves » passe de 6 % du total des voies de fait en 1983 à 1 % en 2003 (figure 10.15).

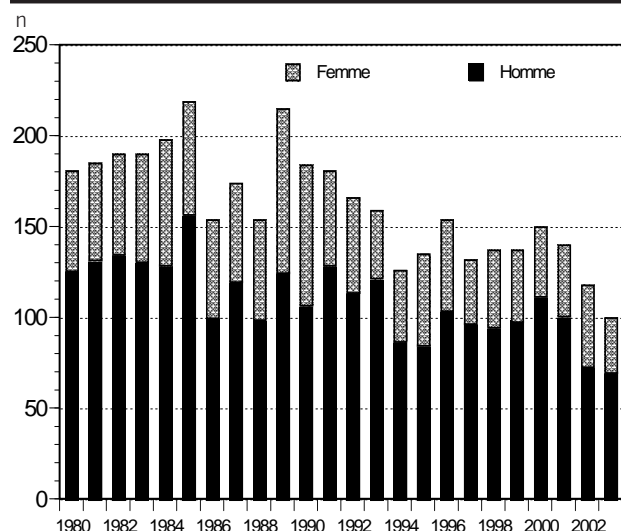
Homicides

L'homicide représente l'atteinte la plus radicale à l'intégrité physique de la personne. Il s'agit cependant d'un crime dont la fréquence relative est peu élevée. En outre, il est exceptionnel qu'un homicide puisse passer longtemps inaperçu. Contrairement aux autres crimes, les statistiques se rapportant à cette catégorie d'infractions constituent un bilan à peu près exhaustif de la situation réelle (Ouimet, 1999 : 47).

La relation entre la victime et l'auteur présumé de l'homicide constitue un indicateur du contexte de la violence aboutissant à cet acte criminel. Les données présentées dans cette section proviennent de compilations spéciales des données de l'Enquête sur les homicides, réalisée chaque année par le Centre canadien de la statistique juridique, de Statistique Canada, à laquelle participent les services policiers de chaque province (Statistique Canada, 1998 : 8). À la différence des données de la DUC agrégée, l'Enquête sur les homicides permet une mise à jour des données recueillies au cours des années précédentes, par exemple lorsqu'un cas d'homicide est résolu.

Homicides selon le sexe de la victime

Figure 10.16
Nombre d'homicides selon le sexe de la victime, Québec, 1980-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 10.4
Moyenne annuelle des infractions réelles relatives aux homicides, selon le sexe de la victime, Québec, 1980-2003

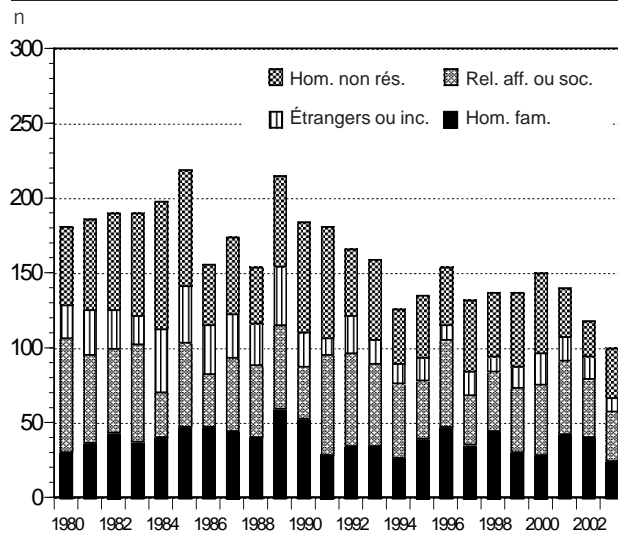
Année	Québec			Total
	Homme	Femme	Inconnu	
Moyenne 1980-1984	131	58	0,2	189
Moyenne 1985-1989	120	63	0,4	184
Moyenne 1990-1994	112	51	–	163
Moyenne 1995-1999	96	43	–	139
Moyenne 2000-2003	89	38	–	127

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

- Étant donné le nombre relativement limité d'homicides enregistrés chaque année au Québec, on peut noter des fluctuations importantes d'une année à l'autre. L'observation des statistiques des homicides sur une longue période permet néanmoins de faire ressortir certaines tendances. Au cours de la période 1980-2003, on enregistre, d'une décennie à l'autre, une diminution sensible du nombre d'homicides chez les hommes et chez les femmes (figure 10.16).
- Ainsi, chez les hommes, le nombre annuel moyen d'homicides passe de 131 en 1980-1984 à 89 en 2000-2003 (tableau 10.4). On observe la même tendance chez les femmes : de 63 par année en 1985-1989, le nombre annuel moyen d'homicides passe à 38 en 2000-2003 au Québec. La réduction du nombre d'homicides ne modifie pas les parts respectives des hommes et des femmes parmi les victimes. En 1980-1984, les victimes de sexe féminin comptent en moyenne pour 31 % du total des homicides; cette proportion se situe à 30 % en 2000-2003.

Lien entre la victime et le suspect dans l'ensemble des homicides

Figure 10.17
Lien entre la victime d'homicide et le suspect, Québec, 1980-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

- Dans le cas des homicides résolus, c'est-à-dire les affaires d'homicide où l'enquête policière permet d'identifier un ou plusieurs suspects, le lien existant entre la victime et le suspect fait l'objet d'une classification en trois catégories : les homicides familiaux, les cas où existent des liens d'affaires ou sociaux et les cas où les victimes et les suspects sont des inconnus ou étrangers l'un à l'autre. Une catégorie résiduelle est constituée des homicides non résolus.
- Chacune de ces quatre catégories enregistre une baisse du nombre moyen annuel des homicides (figure 10.17). Le nombre annuel moyen des homicides non résolus passe de 66 en 1980-1984 à 35 en 2000-2003, soit une baisse de 46 % (tableau 10.5). Les homicides commis par un inconnu de la victime enregistrent une baisse comparable au cours de la période 1980-2003; le nombre annuel moyen de ces crimes passe de 28 en 1980-1984 à 15 en 2000-2003. Les homicides commis par des relations d'affaires ou sociales de la victime affichent une diminution de 27 %, passant de 57 en 1980-1984 à 42 en 2000-2003. Les homicides familiaux diminuent de 10 % environ de 1980-1984 à 2000-2003, non sans subir d'abord une hausse de 27 % au cours des années 1985-1989.

Tableau 10.5
Moyenne annuelle des homicides, selon le lien entre la victime et le suspect, Québec, 1980-2003

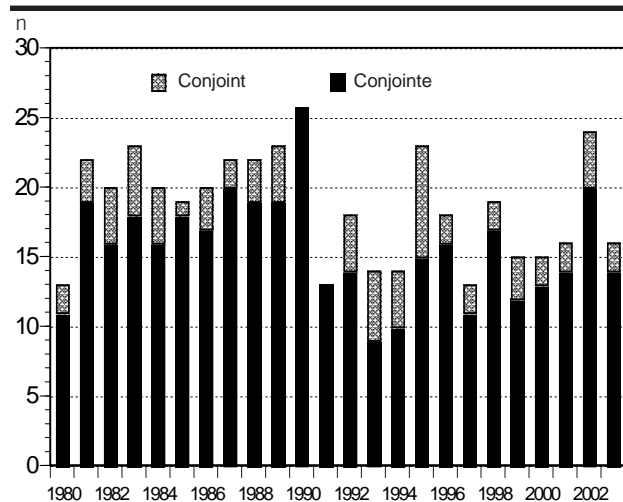
Année	Homicides familiaux	Relations d'affaires ou sociales	Étrangers ou inconnus	Sous-total des homicides non résolus	Sous-total des homicides résolus	Total
Moyenne 1980-1984	38	57	28	66	123	189
Moyenne 1985-1989	48	49	33	53	131	184
Moyenne 1990-1994	36	54	18	56	107	163
Moyenne 1995-1999	40	43	13	43	96	139
Moyenne 2000-2003	35	42	15	35	92	127

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

Lien de parenté entre la victime et le suspect dans les homicides familiaux

Figure 10.18

Nombre de conjoints et de conjointes victimes d'homicide, Québec, 1980-2003

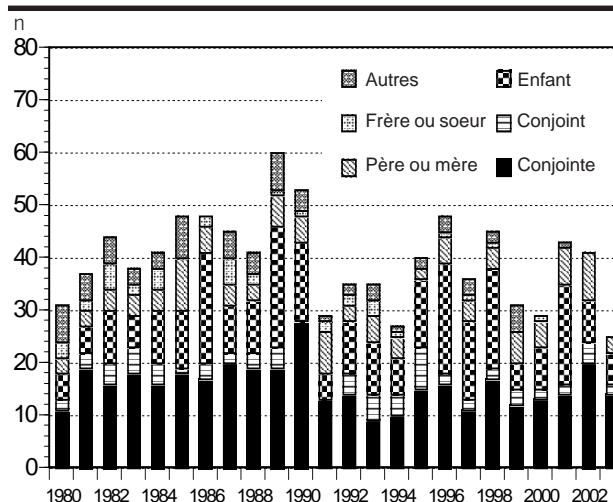


Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

- Le nombre d'homicides conjugaux connaît des variations aléatoires substantielles d'une année à l'autre (figure 10.18). Tout au long de la période 1980-2003, ce nombre varie de 13 à 24, à l'exception de l'année 1990 où l'on enregistre 28 homicides conjugaux. Au cours de la période 1980-2003, on note environ 5,3 homicides de conjointe pour chaque homicide de conjoint. À la suite d'une hausse au cours de la seconde moitié des années 1980, le nombre annuel moyen d'homicides de conjointe a tendance à diminuer, passant de 18,6 en 1985-1989 à 15,3 en 2000-2003 (tableau 10.6). De même, le nombre annuel moyen d'homicides de conjoint a tendance à diminuer; tandis qu'il est de 3,6 par année en moyenne au cours de la période 1980-1984, il se situe à 2,5 par année en moyenne au cours de la période 2000-2003.

Figure 10.19

Lien entre victime et suspect dans les homicides familiaux, Québec, 1980-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

- Le nombre d'enfants tués par l'un ou l'autre parent ne montre pas de tendances précises et il semble varier de manière aléatoire autour de la moyenne de 11,3 observée au cours de la période 1980-2003 (figure 10.19) : le nombre annuel moyen le moins élevé d'enfants victimes d'un parent est de 7,2 en 1980-1984 et le plus élevé, de 14,8 en 1985-1989. Il en est de même de l'homicide d'un père ou d'une mère par un enfant; le nombre annuel moyen d'homicides au cours de la période est de 4,8. Le nombre annuel moyen le moins élevé est de 3,6 en 1980-1984 et le plus élevé, de 6,0 en 2000-2003 (tableau 10.6). Enfin, le nombre d'homicides d'un frère ou d'une sœur enregistre une forte diminution, passant d'une moyenne de 3,2 en 1980-1984 à 0,3 en 2000-2003, tout comme les autres homicides familiaux dont la moyenne chute de 4,8 en 1985-1989 à 0,3 en 2000-2003.

Tableau 10.6

Moyenne annuelle des homicides familiaux, selon le lien de parenté de la victime avec le suspect, Québec, 1980-2003

Année	Lien de parenté de la victime avec le suspect						Total des victimes
	Conjointe	Conjoint	Enfant	Père ou mère	Frère ou sœur	Autres	
Moyenne 1980-1984	16,0	3,6	7,2	3,6	3,2	4,6	38,2
Moyenne 1985-1989	18,6	2,6	14,8	5,6	2,0	4,8	48,4
Moyenne 1990-1994	16,6	2,6	12,6	5,4	1,8	3,4	42,4
Moyenne 1995-1999	14,2	3,4	14,6	4,2	0,6	3,0	40,0
Moyenne 2000-2003	15,3	2,5	10,3	6,0	0,3	0,3	34,5

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les homicides*, compilation spéciale, Centre canadien de la statistique juridique.

Violence conjugale

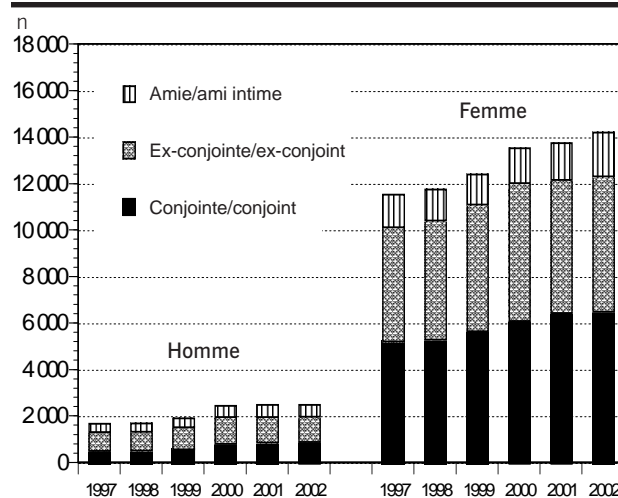
Au milieu des années 1980, le gouvernement du Québec adopte une politique d'intervention en matière de violence conjugale. Les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Québec proposent alors la mise en place de mécanismes pour la collecte de données statistiques permettant de mesurer l'ampleur du problème de la violence conjugale.

En 1996, à l'occasion de la publication des statistiques sur la violence conjugale relatives à l'année 1995, le ministère de la Sécurité publique du Québec modifie le contenu et la présentation des données en mettant à profit les renseignements additionnels recueillis en vertu de la DUC 2, aussi appelée « DUC basée sur l'affaire » ou « DUC révisée » (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996, *Violence conjugale. Statistiques 1995*, avant-propos). Le programme de la DUC 2 permet, par rapport au protocole de collecte d'information sur les infractions de la DUC agrégée, de colliger un plus grand nombre de renseignements sur chacune des affaires criminelles.

Infractions de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé

Figure 10.20

Infractions de violence conjugale selon la relation de la victime avec l'auteur présumé, selon le sexe, Québec, 1997-2002



Source : Louise Motard, *Violence conjugale, statistiques 2001*, ministère de la Sécurité publique du Québec; *Violence conjugale, statistiques 2002*, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 10.7

Nombre annuel des infractions de violence conjugale, selon le sexe de la victime, population de 12 ans et plus, Québec, 1997-2002

Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	n					
Homme	1 691	1 708	1 923	2 455	2 502	2 520
Femme	11 559	11 768	12 404	13 545	13 767	14 209
Total	13 250	13 476	14 327	16 000	16 269	16 729

Source : Louise Motard, *Violence conjugale, statistiques 2001*, ministère de la Sécurité publique du Québec; *Violence conjugale, statistiques 2002*, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Au cours de la période 1997-2002, la proportion des infractions de violence conjugale dont sont victimes des femmes est demeurée relativement stable, passant de 87,2 % du total des infractions de violence conjugale en 1997 à 84,9 % en 2002.

- En 2002, le conjoint actuel est désigné dans 46 % des cas comme l'auteur présumé des infractions de violence conjugale signalées par les victimes de sexe féminin; dans 41 % des cas, c'est un ex-conjoint qui est l'auteur présumé et, dans 13 % des cas, il s'agit d'un ami intime. Ces proportions présentent peu de variations au cours de la période 1997-2002. Chez les hommes, en 2002, l'auteur présumé de l'infraction est une ex-conjointe dans 43 % des cas, suivi par la conjointe actuelle dans 37 % des cas et d'une relation intime dans 19 % des cas. Chez les hommes, la proportion des auteurs présumés qui sont des conjointes actuelles augmente et celle des ex-conjointes diminue; ces proportions sont respectivement de 32 % et de 48 % en 1997.

Infractions de violence conjugale selon l'âge et le sexe des victimes

Figure 10.21a

Infractions de violence subies par les hommes, selon le groupe d'âge, Québec, 1997-2002

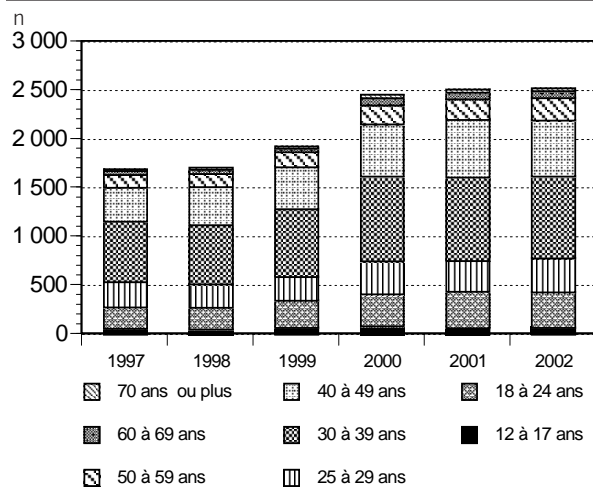


Figure 10.21b

Infractions de violence subies par les femmes, selon le groupe d'âge, Québec, 1997-2002

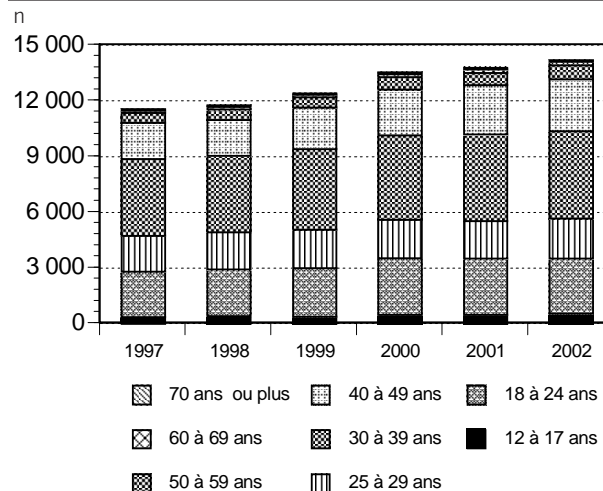
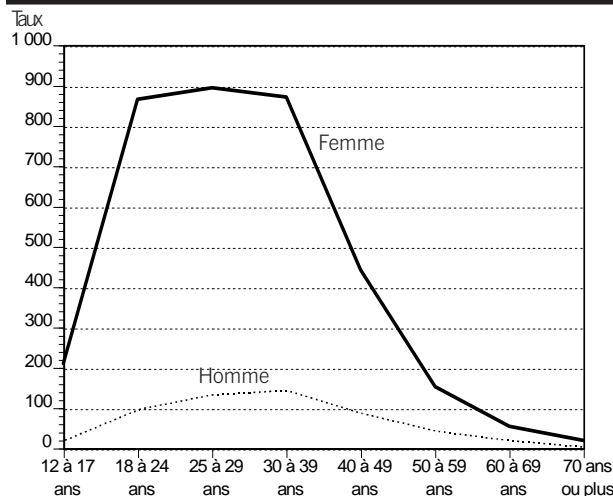


Figure 10.21c

Taux de violence conjugale pour 100 000 habitants, selon le groupe d'âge et le sexe de la victime, population de 12 ans et plus, Québec, 2002



Source : Louise Motard, *Violence conjugale, statistiques 2001*, ministère de la Sécurité publique du Québec; *Violence conjugale, statistiques 2002*, ministère de la Sécurité publique du Québec.

- Les infractions de violence conjugale signalées à la police proviennent, pour la plupart, de la population des jeunes adultes (figures 10.21a et 10.21b). Chez les femmes, la proportion des infractions relatives à des victimes âgées de moins de 40 ans passe de 76,9 % en 1997 à 73,2 % en 2002; chez les hommes, les proportions correspondantes sont de 68,5 % et de 64,2 %.

- Par ailleurs, en 2002, le taux de violence conjugale par groupe d'âge atteint son niveau le plus élevé, soit 894 pour 100 000, chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, comme c'est le cas chaque année, sauf en 2001; le groupe des 18-24 ans présente en général des taux légèrement inférieurs à ceux qu'on observe chez les 25-29 ans. Le taux de violence décline ensuite de plus en plus rapidement avec l'augmentation de l'âge (figure 10.21c).
- Chez les hommes, les taux augmentent avec l'âge et ils atteignent un sommet de 150 pour 100 000 chez les 30-39 ans; par la suite les taux diminuent de plus en plus rapidement avec l'avancée en âge. C'est chez les 18-24 ans que le ratio du taux féminin de violence conjugale pour 100 000 par rapport au taux masculin est le plus élevé : en moyenne, pendant la période 1997-2002, ce taux s'établit à 10. Chez les 50-59 ans, ce ratio est en moyenne de 3,6, de 2,6 chez les 60-69 ans et de 2,1 chez les 70 ans et plus. Ces différences de ratio constituent peut-être une indication que les jeunes hommes ont une propension relative moins grande à signaler les infractions de violence conjugale que les femmes d'âge comparable.

• Crimes contre la personne

Infractions de violence conjugale selon le type de l'infraction

Figure 10.22a

Infractions de violence conjugale subies par les hommes, selon le type d'infraction, Québec, 1997-2002

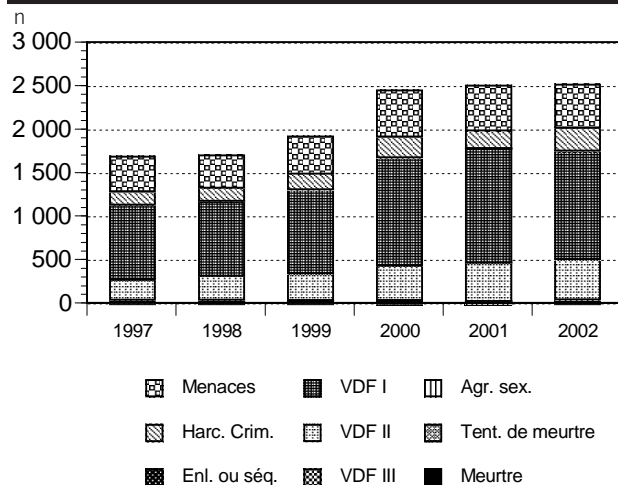
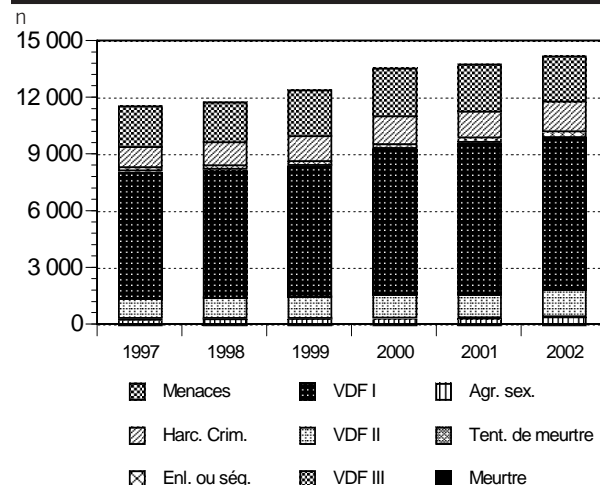


Figure 10.22b

Infractions de violence conjugale subies par les femmes, selon le type d'infraction, Québec, 1997-2002



Source : Louise Motard, *Violence conjugale, statistiques 2001*, ministère de la Sécurité publique du Québec; *Violence conjugale, statistiques 2002*, ministère de la Sécurité publique du Québec.

- Les voies de fait de niveau I constituent le type d'infractions le plus fréquent dans les cas de violence conjugale rapportés à la police, soit en moyenne 57,6 % du total des infractions chez les femmes victimes de violence conjugale au cours de la période 1997-2002, comparativement à 50,4 % chez les hommes (figures 10.22a et 10.22b). Chez les femmes (18,1 %) et chez les hommes (21,4 %), les menaces occupent en moyenne le deuxième rang. Chez les femmes, le harcèlement criminel occupe le troisième rang, soit 10,4 % des cas, tandis que, chez les hommes, il s'agit des voies de fait de niveau II, soit 16,2 % des infractions signalées à la police.
- Les infractions plus graves comme les meurtres, les tentatives de meurtre, les voies de fait de niveau III, les agressions sexuelles et les enlèvements ou les séquestrations comptent en moyenne pour 4,8 % des infractions subies par les victimes de sexe féminin, comparativement à 2,6 % en moyenne chez les hommes au cours de la période 1997-2002.

Références

- DAUVERGNE, Mia (2004). « L'homicide au Canada, 2003 », *Juristat*, vol. 24, n° 8, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (85-002-XPF), 24 p.
- KONG, Rebecca, Holly JOHNSON, Sara BEATTIE et Andrea CARDILLO (2003). « Les infractions sexuelles au Canada », *Juristat*, vol. 23, n° 6, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (85-002-XPF), 27 p.
- LAROCHE, Denis (2001). « Tendances des crimes contre la personne », dans *Portrait social du Québec : données et analyses. Édition 2001*, Institut de la statistique du Québec, chapitre 19, p. 433-458.
- MOTARD, Louise (2004). *Violence conjugale, statistiques 2002*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 79 p.
- MOTARD, Louise (2002). *Violence conjugale, statistiques 2001*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 63 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (1996). *Violence conjugale, statistiques 1995*, avant-propos, p. iii.
- OUIMET, Marc (2004a). *État de la criminalité au Québec en 2004. Tendances et problématiques émergentes*, document présenté à l'occasion d'une conférence prononcée au colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec, La Malbaie, Manoir Richelieu, 19 mai, [14 p.]. En ligne : <http://www.criminologie.com/ouimet/malbaie.pdf> (page consultée le 18 février 2005).
- OUIMET, Marc (1999). « L'évolution des crimes violents au Québec », dans *Les violences criminelles*, Les Presses de l'Université Laval, chap. 2, p. 41-59.
- PETIT, Katia (2004). *La criminalité au Québec, statistiques 2003*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 81 p.
- SIMON, Hélène (2000). *Statistiques 1999 sur la criminalité au Québec*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 59 p.
- STATISTIQUE CANADA (2004). *Statistique de la criminalité au Canada, 2003*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique (85-205-XPF), 82 p.
- STATISTIQUE CANADA (1998). *Statistique de la criminalité au Canada, 1997*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique (85-205-XPF), 78 p.
- THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 2, Ministère de la Sécurité publique du Québec, décembre, 16 p.
- WALLACE, Marnie (2004). « Statistiques de la criminalité au Canada, 2003 », *Juristat*, vol. 24, n° 6, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (85-002-XPF), 28 p.

Constatations principales

- Pour ce qui concerne la période 1983-2003, le taux des infractions au Code criminel au Québec est inférieur d'environ 2 % à celui qu'on observe en 1983, consécutivement à une baisse de 31,7 % du taux des crimes contre la propriété au cours de cette période. Pour sa part, le taux des crimes contre la personne augmente de 53,3 % dans le même laps de temps; enfin, le taux des autres crimes progresse de 88,5 %.
- Le nombre des homicides enregistrés en 2003 est le plus faible depuis 1967 au Québec. Depuis le sommet de 12 850 infractions enregistrées en 1991, le nombre des vols qualifiés ne cesse de diminuer et il se situe à 6 887 en 2002, soit une baisse de plus de 46 %.
- Les voies de fait sont à la source de la hausse des crimes contre la personne au cours de la période 1983-2003. En 2003, les infractions regroupées sous ce vocable comptent pour 84 % des crimes contre la personne au Québec, comparativement à 59 % en 1983.
- Au cours de la période 1997-2002, le nombre des infractions de violence conjugale signalées aux services policiers augmente de 26 % (figure 10.20); la hausse est de 23 % chez les femmes et de 49 % chez les hommes.

Données sociales du Québec dessine le panorama des conditions de vie au Québec dans les domaines les plus marquants.

Dix chapitres abordent plusieurs aspects primordiaux des conditions de vie de la population québécoise :

- la population, les ménages et les familles
- la mortalité
- l'état de santé
- l'éducation
- la population active
- les conditions de travail et la rémunération
- le revenu et le patrimoine
- les dépenses des ménages
- le logement et le transport
- les crimes contre la personne

Dans tous les chapitres, l'exposé s'appuie sur des données quantifiées provenant de sources fiables et officielles. En voici quelques exemples : la proportion de naissances hors mariage, les causes de décès, la perception de l'état de santé, l'excès de poids, le taux d'obtention d'un diplôme, la proportion de chercheurs d'emploi découragés, la semaine normale de travail, le revenu disponible selon le type de famille, le taux de personnes à faible revenu, la composition de l'avoir et de la dette des ménages, la répartition des dépenses des ménages selon le revenu, la proportion de ménages qui allouent 30 % et plus de leur revenu au logement, les catégories d'infractions au Code criminel.

À l'aide des comparaisons dans le temps, on peut apprécier l'ampleur des changements survenus. En outre, de nombreuses mises en parallèle avec l'Ontario et l'ensemble du Canada permettent de situer l'évolution du Québec par rapport à celle de ses voisins.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

**Institut
de la statistique**

Québec



ISBN-2-551-22744-5

25,95 \$

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Imprimé au Québec, Canada